

N° D'ORDRE : 2017-185

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 08

Excusés : 02

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 26

Date de convocation : 15 décembre 2017

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18h45) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Remy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - Mme PICHARD Laure - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. le Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER - Mme DEFAUX Catherine à Mme MONTAGNE - M. TOULOUSE Christian à M. MARIN - M. CHAMBELLAND Michel à M. KUHLMANN - Mme BALS Fabienne à M. LHOMME - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN - M. CORNU François à M. COIFFIER.

Excusés : Mme MATHIVET Sévérine - M. POUMAROUX Jean.

Absent : Mme LEVY Séveryn.

9- VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL AUX FAMILLES AYANT PARTICIPÉ A UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE EN 2017

Monsieur le Maire indique à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que deux délibérations en date du 12 décembre 2016 portaient sur une demande de subvention au Conseil Régional pour le financement de la participation de plusieurs classes de l'école Louis Clément et Orée du Bois à une classe de découverte (classe de neige).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional a décidé d'attribuer la somme de 2163 € pour l'organisation de cette classe de découverte.

Aussi, Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer afin de reverser ladite subvention attribuée par le Conseil Régional, à part égale, aux différentes familles dont les enfants ont participé à ce séjour ou au CCAS si celui-ci a supporté des prises en charge.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMIE

- De reverser la subvention de 2 163 € attribuée par le Conseil Régional pour le financement de plusieurs classes de l'école Louis Clément et Orée du Bois à un séjour de classe de neige, à part égale, aux différentes familles dont les enfants ont participé à ce séjour ou au CCAS si celui-ci a supporté des prises en charge.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 décembre 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT